

# Le SAMSAH « Les Roses »

Un service d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap psychique

## MISSIONS DU SERVICE

- Le SAMSAH est un service d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap psychique. Il a pour mission de :
- Promouvoir **l'autonomie et la qualité de vie**, en mettant en œuvre un accompagnement personnalisé, au plus près des besoins et des préoccupations des personnes ;
  - Contribuer au **maintien des personnes dans leur environnement**, par le biais de différents accompagnements pour faciliter la vie quotidienne et viser des conditions d'hébergement confortables, sécurisées et adaptées ;
  - Accompagner à la **réalisation du projet de vie** dans les sphères sociales et familiales, l'exercice de la citoyenneté, l'accès aux droits fondamentaux, l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports, ainsi que l'accès à l'insertion professionnelle ;
  - Accompagner et **coordonner le parcours de soins** ;
  - Effectuer **une intervention sociale** préventive, éducative et réparatrice.

## INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accompagnées** : 36  
Sexe: 16 femmes et **20 hommes**  
Moyenne d'âge : **53 ans**  
**Durée moyenne de séjour** : 104 mois, soit 8.7 ans  
**Taux d'occupation** : 105 %



**Année d'ouverture** : 2010  
**Nombre d'ETP** : 8.38 + 2 ETP CHP  
**Nombre de mesures** : 30

## ÉLÉMENTS DE PROFIL

### Une population vieillissante

L'âge moyen des personnes accompagnées est de 53 ans, les âges s'échelonnant de 19 à 68 ans. Cette moyenne témoigne d'une population plutôt mature, présentant des **besoins spécifiques liés au vieillissement** (pathologies chroniques, perte d'autonomie progressive, isolement social). Le SAMSAH doit donc adapter ses modalités d'accompagnement, pour répondre à ces enjeux.

### Une majorité de personnes sous mesure de protection juridique

Parmi les 36 personnes accompagnées, 23 bénéficient d'une curatelle renforcée, 3 d'une tutelle ; 10, seulement, ne sont pas sous protection juridique. La forte proportion de mesures de protection (72 % des usagers) témoigne de la **vulnérabilité du public accompagné et de la nécessité d'un soutien dans la gestion des actes de la vie civile**. Le SAMSAH travaille en étroite collaboration avec les mandataires judiciaires, pour garantir le respect des droits et la protection des personnes.

### Une couverture santé complémentaire universelle

L'ensemble des personnes accompagnées bénéficie d'une affiliation à l'Assurance Maladie et d'une couverture santé complémentaire (CSS ou mutuelle privée). Cette couverture universelle facilite l'accès aux soins et permet au SAMSAH de coordonner efficacement les interventions médicales et paramédicales, nécessaires au maintien de la santé des personnes.

**| Une majorité de personnes en situation d'inactivité professionnelle**

La quasi-totalité des personnes accompagnées (31 sur 36) se trouve en situation de handicap/invalidité, sans activité professionnelle. Une personne exerce une activité en ESAT et une autre est en formation. Cette situation illustre les **difficultés d'accès et de maintien dans l'emploi** pour les personnes en situation de handicap psychique.

**| Des ressources essentiellement issues des prestations sociales**

Les personnes accompagnées perçoivent principalement l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) à taux plein ou différentielle, complétée pour certaines par l'Aide Personnalisée au Logement (APL) ou une pension d'invalidité. Quelques personnes perçoivent une pension de retraite, témoignant du vieillissement de la file active.

**| Un étayage important au domicile**

Le SAMSAH propose à 85 % des personnes un accompagnement à domicile axé sur **la stimulation à l'entretien du logement, l'aide aux courses, le soutien à l'hygiène et l'organisation de sorties à visée d'inclusion sociale**. Cet accompagnement est assuré par l'équipe vie quotidienne du SAMSAH. En complément, la majorité des personnes bénéficie d'interventions d'aides ménagères et d'auxiliaires de vie. L'intervention des TISF de l'association SPHP vient renforcer cet étayage pour certaines situations. La coordination entre le SAMSAH et les partenaires garantit une complémentarité des interventions et une réponse globale aux besoins de la personne.

**| Une coordination des soins entre l'équipe infirmière du SAMSAH et les partenaires sanitaires**

L'accompagnement aux soins est réalisé par l'équipe infirmière du SAMSAH, qui peut amener les personnes aux consultations et suit l'observance thérapeutique, en coordination avec les partenaires sanitaires. Les principaux partenaires de soins identifiés sont : le Centre Hospitalier des Pyrénées (CHP) et ses différentes unités (UDVS, CMP, Hôpital et centre de jour), les infirmières libérales, les kinésithérapeutes, les services d'addictologie (Béarn Addiction, consultations addictologues). Cette coordination étroite entre le SAMSAH et les acteurs sanitaires garantit la continuité des soins et l'adaptation des traitements aux besoins évolutifs des personnes.

**| Des hospitalisations en forte baisse**

Les hospitalisations pour des raisons somatiques sont en baisse, avec 140 jours en 2025 contre 370 jours en 2024. Ces hospitalisations ont concerné 11 % de notre file active (4 usagers). Les séjours en psychiatrie diminuent également, passant de 2.361 jours en 2024 à 898 jours en 2025. Ces hospitalisations concernent 8.5 % de notre file active. Il s'agit pour 6.5 % d'entre elles d'hospitalisations longues s'acheminant vers un nouveau projet d'hébergement (maison de retraite ou foyer).

**| Cinq sorties du dispositif en 2025 : décès, orientation et autonomisation**

En 2025, le SAMSAH a enregistré 5 sorties du dispositif :

- 3 décès : ces décès témoignent du vieillissement de la population accompagnée et de la nécessité d'adapter l'accompagnement aux situations de fin de vie.
- 1 orientation vers ESAT/Foyer d'hébergement pour travailleur handicapé : cette sortie illustre la capacité du SAMSAH à accompagner la personne vers une solution d'hébergement et d'activité adaptée.
- 1 sortie pour autonomie.

**ÉVÈNEMENTS MAJEURS**

L'année 2025 a été marquée par **un temps de préparation du prochain CPOM**. Cette démarche structurante s'est organisée en deux phases clés : un autodiagnostic approfondi des pratiques et du fonctionnement du service, suivi de l'élaboration des objectifs stratégiques à contractualiser avec l'ARS et le CD pour la période 2026-2031.

**Le projet de déménagement du SAMSAH en centre-ville de Pau** a constitué un temps fort, mobilisateur pour l'ensemble de l'équipe. Cette relocalisation a demandé un travail collectif de réflexion et de préparation autour de plusieurs axes : la réorganisation des modalités de fonctionnement du service, l'identification des investissements matériels et mobiliers nécessaires, ainsi que l'aménagement des nouveaux locaux pour répondre aux besoins des professionnels et garantir un accueil de qualité pour aux personnes.

**L'activité du SAMSAH a été impactée par les absences de professionnels liées à des arrêts maladies**. Les salariés présents ont dû régulièrement compenser le déficit d'effectif, situation qui a entraîné de la fatigue.

**L'année 2025 a été marquée par l'implication active de professionnels du SAMSAH et de plusieurs usagers au sein du Comité Éthique de l'OGFA**. Cette démarche participative a permis d'enrichir les réflexions collectives autour des pratiques professionnelles et de contribuer aux travaux visant à renforcer la bientraitance et le pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

**PERSPECTIVES**

Nous mènerons en 2026 :

- Le déménagement du service dans ses nouveaux locaux ;
- La poursuite de l'implication des professionnels et des usagers dans le Comité Éthique ;
- La contractualisation et la mise en œuvre du nouveau CPOM.